

Saint Nazaire, le 08 Janvier 2024

La Principale Adjointe
Aux
Responsables légaux des élèves **de 4e**

Objet : Application INCLUSCOL - procédure dématérialisée pour les demandes d'aménagement d'épreuves d'examen 2025 - candidats en situation de handicap ou disposant d'un PAP spécifiant d'un éventuel aménagement d'examen. Ces demandes devront être formulées avant 31 Mars 2024

Madame, Monsieur,

Les demandes des candidats sont désormais effectuées sur **INCLUSCOL**, une application nationale développée dont l'ambition est d'automatiser, simplifier et sécuriser la procédure.

Comment procéder :

Candidat (ou son représentant légal si mineur)

Étape n°1 - Se rendre sur le site INCLUSCOL en entrant l'adresse suivante dans la barre de recherche : <http://incluscol.ac-nantes.fr/>

Étape n°2 - Formuler sa demande d'aménagement selon sa situation :

Situation 1

Le candidat déclare qu'il dispose d'aménagements sur le temps scolaire (PAI, PPS ou PAP) **et** que les aménagements de sa scolarité correspondent à ses besoins en matière d'examen → **il n'a aucune saisie de mesures à faire et passe à l'étape n°3.**

OU

Situation 2

Le candidat déclare qu'il ne dispose pas d'aménagements sur le temps scolaire **ou** le candidat déclare qu'il dispose d'aménagements sur le temps scolaire (PAI, PPS ou PAP) qui ne correspondent pas entièrement à ses besoins pour l'examen → **il saisit les mesures dont il souhaite bénéficier, puis passe à l'étape n°3.**

Étape n°3 :

Situation 1

Le candidat attend d'être contacté par son établissement

Situation 2

Le candidat valide sa demande, imprime et signe le récapitulatif reçu par mail. Il remet ce récapitulatif au Chef d'Établissement, accompagné obligatoirement des pièces justificatives à l'appui de la demande* sous pli cacheté, copie du PAI, PPS, ou PAP...)

***Notamment si besoin le modèle de formulaire médical disponible sur le site académique**

Vous trouverez ci-contre des informations complémentaires

Collège Anita CONTI
23, Av. Pierre de Coubertin
44600 SAINT-NAZAIRE

Tél : 02 44 07 30 30

Mél : ce.0442759K@ac-nantes.fr

Site : <http://aconti.e-lyco.fr>

Affaire suivie par
La Principale
Anne REICHEL



Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale Adjointe
Mme A. REICHEL



Je suis candidat d'un établissement public ou privé sous contrat ...

Je me rends sur l'application INCLUSCOL : <http://incluscol.ac-nantes.fr> muni de mes identifiants EduConnect. Je (ou mon responsable légal) crée la demande en répondant aux questions.

Une fois ma demande enregistrée, elle est en statut **Demande créée**. Je peux suivre l'avancée de son traitement en cliquant sur « Historique ».

... comment et par qui va être traitée ma demande ?

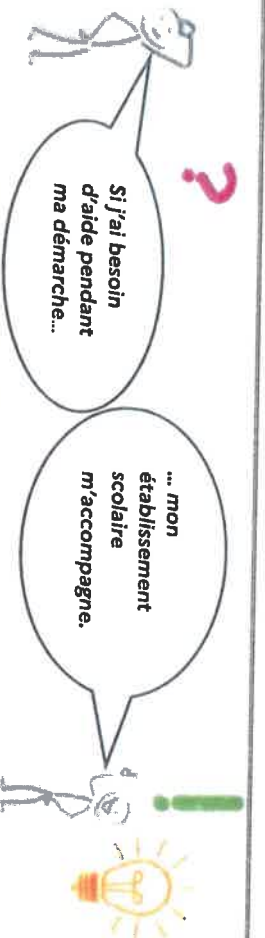
J'ai déjà des aménagements de scolarité (PAP, PAI, PPS) ET ils correspondent aux aménagements d'épreuves dont j'ai besoin pour l'examen. La procédure est dite « simplifiée » : je n'ai pas accès au catalogue des aménagements. Les aménagements demandés seront saisis, en concertation, par mon établissement. **C'est normal.**

Je n'ai pas d'aménagements de scolarité OU les aménagements d'épreuves demandés ne correspondent pas/plus à mes aménagements de scolarité. La procédure est dite « complète ».

L'équipe pédagogique de mon établissement donne un avis sur chaque aménagement demandé. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut :

Traitee equipe pedagogique (simplifiée)

Traitee equipe pedagogique



Le médecin donne un avis médical sur chaque aménagement demandé. Ma demande passe en statut :

Traitee medecin

La Direction des Examens et Concours (DEC) décide des aménagements qui me sont accordés, conformément à la réglementation de l'examen. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut : **Traitee autorite administrative**

... et après ?

Une notification est déposée dans INCLUSCOL (il m'appartient de la télécharger rapidement et de la conserver). Ce document me communique les aménagements qui me sont accordés.

Les centres d'épreuves sont informés des mesures d'aménagement de tous les candidats.

Par mesure de précaution, j'imprime la notification d'aménagements d'épreuves et je l'apporte le jour des épreuves en complément de ma convocation.

